

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.02.053**

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

**Excusé(s) :**

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
--

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

### **1. Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire**

Le conseil communautaire du 16 février 2001 a créé, par délibération n°89, un poste de chargé de mission ressources et développement afin de renforcer, dans le cadre du PLIE et du contrat de ville, les relations à l'entreprise et de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des adhérents du PLIE, en lien avec le service développement économique.

La ComAGA souhaite renouveler son partenariat en matière d'insertion et d'emploi par la création d'une Maison de l'Emploi.

Le projet Maison de l'Emploi a été présenté en bureau communautaire du 15 décembre 2006. Les objectifs poursuivis sont de :

- créer un lieu bien identifié pour le public et les partenaires, en rapprochant physiquement les principaux acteurs de l'emploi à travers la notion de guichet unique ;
- initier des actions destinées à mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi ;
- coordonner et harmoniser les interventions des différents partenaires de l'emploi et de l'insertion.

La mise en œuvre de ce projet suppose la création d'un poste d'attaché – coordinateur emploi.

Le coordinateur emploi aura pour mission d'initier et de mettre en œuvre les grands axes d'intervention de la Maison de l'Emploi, et d'en faire un partenaire incontournable du monde de l'économie et de l'emploi.

Outre la gestion de l'équipement, le coordinateur emploi s'attachera à construire une culture de partenariat et de coordination forte entre tous les acteurs locaux, et à développer l'axe économique.

Il vous est donc proposé la suppression du poste de chargé de mission ressources et développement, et parallèlement, la création d'un poste d'attaché - coordinateur emploi.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière.

### **2. Direction des Politiques Communautaires**

Le conseil communautaire a créé, par délibération n°14 du 28 janvier 2000, un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (ASEA) à temps non complet (10 heures) et par délibération n°185 du 24 juin 2004, un poste de professeur d'enseignement artistique (PEA) à temps non complet (5 heures).

Pour assurer le bon fonctionnement et les besoins du service, il conviendrait de supprimer les deux postes cités au paragraphe ci-dessus et de créer un poste de professeur d'enseignement artistique (PEA) à temps non complet (15 heures).

Cette modification entraîne une incidence financière de plus de 4 950 euros sur l'année 2007, et prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

### **3. Direction des Ressources**

Le conseil communautaire du 28 janvier 2000 a créé, par délibération n°16, un poste de technicien supérieur pour assurer la mission de chef de projet développement.

Suite au départ de l'agent occupant ce poste, il conviendrait de supprimer le poste de technicien supérieur et de créer un poste de rédacteur pour occuper les mêmes fonctions.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 4 janvier 2007,

**Je vous propose donc :**

**DE MODIFIER** ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

<b>Direction/service</b>	<b>Suppression</b>	<b>Nb</b>	<b>Création</b>	<b>Nb</b>
Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire	Attaché - chargé de mission ressources et développement	1	Attaché – coordinateur emploi	1
Direction des Politiques Communautaires	Assistant spécialisé d'enseignement artistique TNC (10h)	1	Professeur d'enseignement artistique TNC (15h)	1
	Professeur d'enseignement artistique TNC (5h)	1		
Direction des Ressources	Technicien supérieur	1	Rédacteur	1

**D'AUTORISER** en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'attaché (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 801) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

**DE PRECISER** que les crédits seront prévus au budget principal 2007, chapitre 012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>09 février 2007</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>12 février 2007</b>